

**extrait**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil seize, le trente juin, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 14

Présents : Bernard MICHON ; Coralie BOURDELAIN ; Sandrine GAYET ; Catherine REAULT ; Lionel FIAT ; Céline BERNIGAUD ; Alain GUIMET ; Frédéric GEROMIN ; Vincent PELLETIER ; Jean-Marc BELLEVILLE  
Procurations : Laurence LEROUX à Coralie BOURDELAIN ; Christelle DEROUET à Sandrine GAYET ; Stéphane MASTROPIETRO à Céline BERNIGAUD ; Jean-Paul BELLIN à Alain GUIMET  
Absents : Thierry MAZILLE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Sandrine GAYET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation : 23 juin 2016

**DELIBERATION N° 2 :**

**OBJET : REPARTITION DE L'ENVELOPPE SUBVENTION NON AFFECTEE LORS DE L'ELABORATION DU BUDGET PRINCIPAL 2016**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la somme de 2300€ inscrite au budget principal 2016 au compte 6574 (subventions), somme en attente d'affectation.

Monsieur le Maire propose qu'une partie de cette somme soit affectée :

- 500 € à l'association du C9 pour l'organisation de la grande fête médiale qui aura lieu à Revel en septembre 2016
- 200 € à l'association Compagnie Artiflette pour la tournée Grési Dos d'Anes qui passera à Revel les 8 et 9 juillet 2016

Après délibération, le conseil municipal accepte à la majorité cette proposition : 1 ne prend pas part au vote ; 13 voix pour.

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 30 juin 2016.  
Pour extrait

Bernard MICHON  
Maire de Revel,

